Nations Unies S/PV.5279



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 octobre 2005
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5279e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation à New York, le jeudi 13 octobre 2005, à 16 h 35

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « À sa 5279e séance, tenue à huis clos le 13 octobre 2005, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation en Côte d'Ivoire".
>
> Le Président a rappelé qu'étaient invités S. E. M. Oluyemi Adeniji, Ministre des affaires étrangères du Nigéria, en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, ainsi que S. E. M. Saïd Djinnit, Commissaire de l'Union africaine, M. Pierre Schori, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, et M. António Monteiro, Haut Représentant du Secrétaire général pour les élections en Côte d'Ivoire, en vertu de l'article 39 dudit Règlement intérieur provisoire.
>
> Les membres du Conseil ont eu un échange de vues avec les personnalités invitées. »

05-55286 (F) 131005 131005